La lutte contre la torture : une priorité pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Vincennes, le 26 juin 2019 – En cette journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, la FIACAT et son réseau rappellent l'importance d'inclure la lutte contre la torture dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

Les Etats membres des Nations unies se sont engagés à mettre en œuvre 17 Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Si la lutte contre la torture n'apparait pas expressément dans cette liste, ce combat ne doit cependant pas être oublié puisque la défense des droits humains et les Objectifs de développement durable sont inextricablement liés.

L'objectif 16 prévoit notamment que les Etats doivent « *promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* ». Le principe de bonne gouvernance défendu par cet objectif est au centre de la lutte contre la torture et est un prérequis pour la mise en œuvre de l'ensemble des Objectifs de développement durable.

En effet, la persistance de la torture à travers le monde est notamment due à l'impunité qui accompagne souvent ces actes. Le manque d'indépendance et d'impartialité de la justice, la corruption ou le manque de personnel compétent sont autant de facteurs qui alimentent cette impunité. Pour lutter contre cela efficacement, il est primordial de créer et de défendre des institutions efficaces, responsables et transparentes afin de garantir à tous, y compris aux plus vulnérables, l'accès à la justice dans des conditions d'égalité et permettre ainsi aux victimes de la torture d'obtenir une réparation complète.

A cet égard, il est essentiel que les Etats, en partenariat avec la société civile, s'évertuent à renforcer, par le biais de formations initiales et continues, les capacités de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale sur l'administration de la justice et les droits humains en général et sur l'interdit absolu de la torture et les garanties judiciaires en particulier.

Contacts presse :

- FIACAT : fiacat@fiacat.org / +33 (0)1 58 64 10 47